

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur la Riviera vaudoise, les vélos abandonnés seront soumis à une nouvelle procédure.



Avec le développement de la mobilité douce et l'augmentation des parcs de cycles en zone urbaine, davantage de vélos sont abandonnés sur le domaine public. Afin d'endiguer ce phénomène et libérer l'espace public, sous l'impulsion du Bureau de la durabilité veveysan, l'ASR met en place une nouvelle procédure à compter du 1^{er} décembre 2023, en partenariat avec la société coopérative DEMARCHE.

Sur les neuf communes de la Riviera vaudoise, seule Police Riviera est habilitée à enlever les vélos abandonnés sur la voie publique selon les articles 26 et 26a de la Loi vaudoise sur la circulation routière (LCVR). Jusqu'ici, les cycles délaissés étaient prélevés et entreposés dans les locaux de l'ASR. Ils étaient consécutivement pris en charge par une association fribourgeoise et ils étaient remis en état en vue d'une seconde vie hors de nos frontières.

Ce processus impliquait de nombreuses vérifications d'usage et nécessitait un espace de stockage conséquent. L'ASR améliore la gestion de cette thématique et apporte une solution durable et économique. Elle s'associe à [DEMARCHE](#), société coopérative à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Dès le 1^{er} décembre 2023, les vélos épaves seront récupérés dans un délai de sept jours à compter de la constatation d'abandon par la police. Préalablement, une étiquette invitant le propriétaire à enlever son cycle dans ce délai d'une semaine sera apposée sur le cadre et le deux-roues sera signalé à l'entité [STYYLE](#) spécialisée dans la gestion et le ramassage. Une fois le délai passé, cette dernière procédera à l'enlèvement du vélo et établira une fiche signalétique [sur son site internet](#). Le propriétaire pourra réclamer son vélo dans un délai de 3 à 6 mois, en démontrant qu'il en est bien le détenteur. Si le vélo n'est pas réclamé dans le délai imparti, il sera remis en état et revendu dans le réseau de boutiques à caractère social [ATEAPIC](#).

Grâce à ce nouveau partenariat, par ailleurs adopté par plusieurs polices vaudoises, l'ASR espère endiguer de manière solidaire le phénomène des « vélos-épaves » et apporter son soutien au développement de la mobilité douce.

Clarens, le 7 décembre 2023

Renseignements

Prière de nous contacter à l'adresse suivante : communication@securiv.ch